
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Dieuze, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Dieuze, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 417;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30920_t1_0417_0000_22

Fichier pdf généré le 22/01/2023

chargés de la réception et estimation des chevaux destinés à la remonte de la 4^e division, fait don à la patrie du traitement de 750 liv. attaché à ses fonctions.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

22

La société populaire de Charbuy, district d'Auxerre, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et lui fait part que les citoyens de cette commune ont donné, pour les défenseurs de la patrie, 84 chemises, des draps, des couvertures, cent livres de vieux linge et de la charpie : elle fait part aussi que les concitoyens, quoique pauvres en production, avertis à dix heures du soir que leurs voisins étoient menacés de la famine, le grain a été battu toute la nuit, et rendu au marché d'Auxerre, dès le matin, avec le courage et les sentimens de la plus pure fraternité.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

23

L'agent national près le district d'Etampes écrit au président de la Convention que, depuis le 22 frimaire dernier, il n'a pas donné avis du succès des ventes des biens d'émigrés, parce que le prix ne faisoit que doubler l'estimation. Il annonce quatre parties de vente ; l'une estimée 300 liv., adjugée à 1,805 liv. ; une autre de 300 liv., 1,840 liv. ; une autre de 615 liv., à 3,500 liv. ; et une autre de 1,200 liv., à 3,700 liv.

Il ajoute que la société populaire d'Etampes a armé, équipé, et fait partir un cavalier, et qu'un second partira au premier jour.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (3).

24

Les sans-culottes de la société populaire de la commune de Craponne, département de la Haute-Loire, annoncent qu'ils viennent d'armer et équiper un cavalier (leur ci-devant vicaire), qui a été accepté par le commissaire Reynaud, représentant du peuple.

Cette société désireroit que la Convention voulût lui accorder la chapelle des ci-devant Pénitens blancs, pour tenir ses séances.

Elle vient d'expédier à l'armée de Perpignan un tonneau de vieux linge pour nos frères blessés, et 76 paires de souliers pour ceux qui combattent nos ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (4).

(1) P.V., XXXIII, 275. Bⁱⁿ, 25 vent (1^{er} suppl^t).
(2) P.V., XXXIII, 275. Bⁱⁿ, 24 et 28 vent. (1^{er} suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1947 ; *C. Eg.*, n^o 573 ; *M.U.*, XXXVII, 380.

(3) P.V., XXXIII, 276. Bⁱⁿ, 23 et 25 vent. (1^{er} suppl^t) ; *C. Eg.*, n^o 573 ; *M.U.*, XXXVII, 381 ; *Ann. patr.*, p. 1951.

(4) P.V., XXXIII, 276. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t).

25

L'agent national du district de Castel-Sarrazin instruit la Convention que le défaut de géomètre intelligent avoit suspendu la vente des biens des ci-devant ; mais qu'une première adjudication vient de se faire au prix de 68,355 liv., dont l'estimation n'avoit été portée qu'à 36,056 liv.

Insertion au bulletin (1).

[Castelsarrazin, 30 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Le deffaut d'arpenteurs et géomettres entendus, avaient jusque ici retardé la vente des biens de messieurs les ci-devant comtes, barons, prêtres et marquis, de toute la canaille enfin qui infestaient notre territoire. Je te préviens aujourd'huy que nous n'avons rien perdu pour attendre. Les ventes commencèrent avant-hier avec un succès incroyable, elles se continueront sans interruption jusqu'à leur entière perfection. L'estimation de cette première adjudication étoit de 36.056 l., elle s'est portée à 68.355 l. dont partie des objets vendus ont quintuplé le prix de l'estimation. Nos sans-culottes ont oublié les vieilles sornettes dont leurs bonnes mamans les berçaient, ils ne croient plus aux revenants. Ça va et ça ira. S. et F. ».

SEGUY (*agent nat.*).

26

La société républicaine de Campagnac, département du Tarn, félicite la Convention sur ses travaux, et annonce que la municipalité vient de faire remettre au district l'argenterie de l'église, pesant 4 marcs 5 gros.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

27

L'agent national du district de Dieuze écrit que les ventes des biens d'émigrés sont commencées dans ce district, et qu'elles doublent et au-delà l'estimation : il ajoute que les citoyens de ce district ne croient nullement aux revenans ; qu'ils sont même plus amateurs de ces biens que de ceux provenans de maisons religieuses.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (4).

(1) P.V., XXXIII, 276. Bⁱⁿ, 23 vent. ; *M.U.*, XXXVII, 381 ; *Ann. patr.*, p. 1951 ; *C. Eg.*, n^o 573.

(2) C 294, pl. 981, p. 36.

(3) P.V., XXXIII, 277. Bⁱⁿ, 24 et 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(4) P.V., XXXIII, 277. Bⁱⁿ, 23 vent. ; *Ann. patr.*, p. 1951 ; *C. Eg.*, n^o 573 ; *M.U.*, XXXVII, 381.